

13 HABITAT
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 OCTOBRE 2025

ADMINISTRATEURS PRESENTS :

- M. Jean-Marc PERRIN, Président
- Mme Sabine BERNASCONI
- M. Julian BOIS
- M. Patrick CASU
- Mme Catherine CHANTELOT
- Mme Martine CORSO
- Mme Gisèle DARMON
- M. Lionel DE CALA
- Mme Judith DOSSEMONT
- M. Faouzi JACQUOT
- Mme Marie-Madeleine GHIO
- M. Jean-Paul GUILBERT
- M. Marc KATRAMADOS
- M. Abdelali LOUAFI
- M. Christophe MAGNAN
- M. Jordan MANGANI
- Mme Marie MARTINOD
- Mme Yvette ROCHETTE
- M. Michel ROUX
- M. Fayçal ZERGUINE

ADMINISTRATEURS REPRESENTES

- M. Martial ALVAREZ, donne pouvoir à M. PERRIN
- Mme Marine PUSTORINO, donne pouvoir à M. PERRIN

ADMINISTRATEUR EXCUSE

- M. Michel BALLARO

ASSISTENT A LA SEANCE A TITRE CONSULTATIF :

- M. Damien VANOVERSCHELDE, Directeur Général
- Valérie BORONI, Secrétaire du CSE

Conseil d'Administration du 22 octobre 2025
Délibération n° 11-CA.25.078

RESIDENCE VELINE I (124) – 13120 GARDANNE
AVENANT N°1 AU REGLEMENT DE SERVICE RELATIF AU RESEAU DE CHAUFFAGE
URBAIN DE LA VILLE DE GARDANNE.

Considérant les termes du rapport n° 11 ci annexé

Le Conseil d'Administration,
Vu l'article R421-16 du CCH,
Vu l'article L421-1 du CCH,

Après en avoir délibéré :
A l'Unanimité des Présents et Représentés

- **AUTORISE** la signature de la police d'abonnement et du règlement de service relatif au réseau de chauffage urbain modifié par l'avenant n°1 au règlement de service validé par la Ville de Gardanne et les services de 13 Habitat.

Extrait certifié conforme,
Marseille, le 22 octobre 2025

Le Directeur Général


Damien VANOVERSCHELDE

Le Directeur Général certifie le caractère exécutoire de la présente délibération dûment publiée au procès-verbal des séances du Conseil d'Administration et transmise à M. le Préfet qui l'a réceptionnée à la date mentionnée en marge.

Le Directeur Général


Damien VANOVERSCHELDE

RAPPORT N° 11

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 OCTOBRE 2025

RESIDENCE VELINE I (124) – 13120 GARDANNE - AVENANT N°1 AU REGLEMENT DE SERVICE RELATIF AU RESEAU DE CHAUFFAGE URBAIN DE LA VILLE DE GARDANNE.

La résidence Veline 1 (124), se situant avenue Maurel agricole - 13120 Gardanne et comptant 100 logements est raccordée au réseau de chaleur municipal depuis 1992.

Ce réseau de chaleur alimente en eau chaude la sous-station de la cité et est ensuite utilisée pour une production individuelle de chauffage et d'eau chaude sanitaire via des modules thermiques d'appartement.

Les conditions de livraison de la chaleur ou les données tarifaires sont, entre autres, formalisées dans le règlement de service (RS) et la police d'abonnement (PA), documents susceptibles d'évoluer, notamment, en fonction des modifications de fonctionnement, des conditions financières et/ou techniques.

La ville a soumis fin 2023, pour signature à 13 Habitat une version actualisée des polices d'abonnement.

L'analyse de ces nouvelles conditions et l'identification des incidences qu'elles apportent dans la facturation établie par la ville ont nécessité de nombreux échanges entre les services de 13 Habitat et les services municipaux.

L'ensemble des précisions et corrections ayant été apportées, ce document est validé et peut-être mis à la signature.

Vous trouverez en annexe de ce rapport, l'Avenant n°1 au règlement de service relatif au réseau de Chauffage urbain de la ville de Gardanne approuvé par délibération n° 2023-94 en date du 28 septembre 2023.

Dans le cadre du présent rapport, il est demandé au Conseil d'Administration de donner son accord pour la signature de la police d'abonnement et du règlement de service relatif au réseau de chauffage urbain modifié par l'avenant n°1 au règlement de service validé par la Ville de Gardanne et les services de 13 Habitat.

* *

*

Le Conseil d'Administration est invité à prendre délibéré conformément au projet de délibération qui lui a été présenté.